



## Desenclavement d une parcelle de terrain constructible

Par **BANBOU**, le **09/09/2009** à **16:35**

Bonjour,  
un terrain enclavé par plusieurs maisons sur les 3 cotés et la mienne devant  
peut il faire l objet d un desenclavement par une servitude demandée au voisin le plus près de  
la voie publique.  
à savoir que la maison et le dit terrain a l arriere date des années 1900  
et que l enclavement s est fait au fil des années par des constructions  
dans des parcelles qui au paravant n étaient pas constructibles  
que puis je faire pour construire moi aussi sur ces 800m<sup>2</sup>  
avec mes remerciements

Par **augustin**, le **09/09/2009** à **19:02**

Vous avez déjà eu de nombreuses réponses sur un autre forum : à savoir que votre terrain  
n'est pas enclavé car vous avez un accès depuis la voie publique, même s'il vous faut  
traverser la maison... comme c'est le cas pour des millions de maisons situées en ville et dans  
les villages !

Le fait que les maisons voisines se soient construites ultérieurement n'est pas synonyme  
d'enclavement. Car même en l'absence de constructions voisines, vous n'avez pas à passer  
par chez le voisin pour rejoindre le terrain situé à l'arrière de la maison.

Prenez un rendez vous avec un avocat, vous aurez alors probablement la confirmation des

réponses lues.